



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

FIRST YEAR

SECOND SERIES

PREMIERE ANNEE

SECONDE SERIE

FIFTY-FIRST MEETING

Held at Henry Hudson Hotel, New York, on Wednesday, 24 July 1946, at 3 p.m.

*President: Mr. E. N. VAN KLEFFENS
(Netherlands).*

Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Soviet Union, United Kingdom, United States of America.

5. Provisional agenda

1. Adoption of the agenda.
2. Reports from the Secretary-General concerning the credentials of the representatives of Mexico, China and Brazil on the Security Council (documents S/105, S/108, S/109).¹

6. Opening remarks by the President

The PRESIDENT: At our last meeting we took leave of our previous President, and we expressed to Dr. Castillo Najera our thanks and appreciation for the remarkable manner in which he conducted the business of the Council.

According to our provisional rules, the President presides over the meetings of the Security Council and under its authority represents the Council in its capacity as an organ of the United Nations. For that reason, it is my personal feeling that I should not, on assuming the presidency, make an address of a general nature in my own name. Let me rather confine myself to a promise to do my best in order that I may not fall too short of what you have the right to expect of your President.

I should also like to express the hope that we, and those who determine our respective attitudes, may succeed in letting the Security Council promote peace and security for the people of all countries. I feel deeply convinced that the great mass of those people want peace and security and, within their boundaries, in-

CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue à l'hôtel Henry Hudson, New-York, le mercredi 24 juillet 1946, à 15 heures.

*Président: M.E. N. VAN KLEFFENS
(Pays-Bas).*

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union soviétique, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

5. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports du Secrétaire général concernant les pouvoirs des représentants du Mexique, de la Chine et du Brésil au Conseil de sécurité (documents S/105, S/108, S/109).¹

6. Allocution d'ouverture du Président

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Au cours de notre dernière séance, nous avons pris congé de notre ancien Président le Dr. Castillo Najera, et en le remerciant, nous avons rendu hommage aux éminentes qualités dont il avait fait preuve dans la direction des débats du Conseil.

Conformément à notre règlement provisoire, le Président dirige les séances du Conseil de sécurité et, sous l'autorité du Conseil, représente celui-ci en tant qu'organe des Nations Unies. C'est pourquoi j'ai le sentiment qu'en assumant à mon tour la présidence, il ne m'appartient pas de faire de déclaration d'ordre général en mon nom personnel. Je voudrais me borner à vous promettre de faire de mon mieux pour ne pas être trop inférieur à ce que vous êtes en droit d'attendre de votre Président.

Je voudrais également exprimer l'espoir que, de même que ceux qui décident de nos attitudes respectives, nous réussirons à créer les conditions nécessaires pour que le Conseil de sécurité puisse maintenir la paix et la sécurité pour les peuples de tous les pays. Je suis profondément convaincu que la grande masse de ces peuples

¹ See Supplement No. 2, Annex 3, of the Security Council Official Records, First Year, Second Series.

¹ Voir Supplément No. 2, Annexe 3, des Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Première année, Seconde série.

ternal tranquility, together with the opportunity to work and obtain the necessities of life plus a little more.

Let us then see what we can contribute to enable them to have the things which are our first and foremost objective; peace and security for all nations.

7. Adoption of the agenda

The PRESIDENT: I now come to the provisional agenda. If there is no objection, it is adopted.

The agenda was adopted.

8. Credentials of the representatives of Mexico, China and Brazil

The PRESIDENT: The only other item on the agenda is a number of reports from the Secretary-General concerning the credentials of the representatives of Mexico, China and Brazil on the Security Council.

I think you have all these reports before you, and if there are no objections, I suggest that they should be considered as adopted.

The reports were adopted.

The PRESIDENT: This, I think, exhausts our exceptionally short agenda. Is there any other business?

The Acting Secretary-General wishes to make a statement.

9. Change of date for the consideration of applications for new membership

The ACTING SECRETARY-GENERAL (Mr. Sobolev): I should like to draw the attention of the Security Council to the situation which now exists in relation to the resolution of the Security Council approved on 17 May,¹ concerning the consideration of applications for new membership.

In this resolution, it stated that the Security Council resolved, "that applications for membership which have been or may be received by the Secretary-General should be considered by the Security Council at a meeting or meetings to be held during August 1946, for this specific purpose; that applications for membership which have been received by the Secretary-General not later than 15 July shall be referred to a committee composed of a representative of each of the members of the Council for examination and report to the Security Council not later than 1 August 1946."

As you will remember, this resolution was approved by the Security Council at the time when it was approving specific rules for the consideration of applications for new membership. According to these rules the Security Council is obliged to make a report to the General As-

¹ See Journal of the Security Council, No. 35, page 683.

désire la paix et la sécurité ainsi que la tranquillité à l'intérieur de leurs frontières, avec la possibilité de travailler et de s'assurer le nécessaire, et quelques agréments de la vie.

Voyons maintenant ce que nous pouvons faire pour leur permettre d'obtenir ce qui constitue notre objectif primordial et essentiel, à savoir la paix et la sécurité pour toutes les nations.

7. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'en viens maintenant à l'ordre du jour provisoire. S'il n'y a pas d'objection, il est adopté.

L'ordre du jour est adopté.

8. Pouvoirs des représentants du Mexique, de la Chine et du Brésil

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le seul point qui figure encore à l'ordre du jour est constitué par un certain nombre de rapports du Secrétaire général relatifs aux pouvoirs des représentants du Mexique, de la Chine et du Brésil au Conseil de sécurité.

Vous avez tous ces rapports sous les yeux, je pense, et s'il n'y a pas d'objection, je propose qu'ils soient considérés comme adoptés.

Les rapports sont adoptés.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Ceci, je crois, épuise notre ordre du jour qui est exceptionnellement court. Y a-t-il d'autres affaires?

Le Secrétaire général par intérim désire faire une déclaration.

9. Changement de date pour l'examen des demandes d'admission de nouveaux Membres

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL par intérim (M. Sobolev) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la situation qui existe actuellement, en ce qui concerne la résolution du Conseil de sécurité, en date du 17 mai,¹ relative à l'examen des nouvelles demandes d'admission dans l'Organisation.

Cette résolution, adoptée par le Conseil de sécurité, porte que le Conseil de sécurité a décidé "que les demandes d'admission qui sont parvenues ou qui parviendront au Secrétaire général, seront examinées par le Conseil de sécurité au cours d'une séance ou de séances qui se tiendront en août 1946 dans ce but déterminé; que les demandes d'admission qui sont parvenues au Secrétaire général, au plus tard le 15 juillet 1946, seront renvoyées devant un comité composé d'un représentant de chacun des membres du Conseil de sécurité aux fins d'examen et de rapport au Conseil, au plus tard le 1^{er} août 1946."

Cette résolution, vous vous en souvenez, a été adoptée par le Conseil de sécurité au moment où il était sur le point d'approuver un règlement particulier concernant l'examen des demandes d'admission. Conformément à ce règlement, le Conseil de sécurité doit soumettre un

¹ Voir le Journal du Conseil de sécurité, No. 35, page 683.

sembly at least twenty-five days before the meeting of the General Assembly and the committee ought to report to the Security Council thirty-five days before the meeting of the Assembly.

The facts now are that the General Assembly has been postponed until 23 September so there is a good reason for the Security Council to reconsider its decision concerning the date of presenting the report by the committee to the Security Council, and to make it accord with the rules of procedure of the Security Council.

The PRESIDENT: I trust the Council will see no objection to discussing this matter, all the more as it seems to be of a somewhat urgent nature. I should like to enquire if there are members who wish to speak with regard to the statement just made by the Acting Secretary-General.

Mr. JOHNSON (United States of America): I have listened with great interest to the remarks of the Acting Secretary-General, and I am in entire accord with his suggestion for extending the dates mentioned in the resolution of 17 May to conform with the new date of the Assembly and with the existing rules of procedure. I assume that it will be understood that any application received while the committee on membership is in session will be considered by the committee, and that it will be dealt with in the final report of the committee to the Council, provided the application is received in sufficient time to allow the committee to give it full consideration.

If this point is generally accepted I would be agreeable to the committee being set up at any time in order to prepare for the consideration of applications within a period of approximately two weeks before the date on which the committee will render its report to the Council. The committee would have to start its substantive work on approximately 5 August but it could be organized before that date.

The PRESIDENT: Are there any other members who wish to speak on this subject?

Mr. GROMYKO (Soviet Union) (*translated from Russian*): I fully agree with the proposal made by the Acting Secretary-General. Moreover, I wish to draw the attention of the members of the Security Council to the fact that the committee has not yet proceeded to the consideration of the applications for admission.

It seems to me that there are no longer any grounds for postponing consideration of these applications. The committee can and should proceed to consider them in the immediate future.

Mr. HASLUCK (Australia): Our delegation does not object to the proposal that has been made, but there is one purely formal side to the question we are now considering which I think we ought to keep in mind.

As I understand it, what we are doing, in effect, is altering a resolution which was agreed

rappart à l'Assemblée générale au moins vingt-cinq jours avant la réunion de l'Assemblée générale, et le comité doit faire rapport au Conseil de sécurité trente-cinq jours avant la réunion de l'Assemblée.

Il se trouve maintenant que la réunion de l'Assemblée générale a été retardée jusqu'au 23 septembre, de sorte que le Conseil de sécurité a une excellente raison pour examiner à nouveau sa décision en ce qui concerne la date à laquelle le rapport du comité doit être présenté au Conseil de sécurité et de la faire concorder avec le règlement intérieur du Conseil de sécurité.

Lt PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'espère que le Conseil ne verra pas d'objection à discuter cette question, d'autant plus qu'elle semble présenter un certain caractère d'urgence. Y a-t-il des membres qui désirent prendre la parole au sujet de la déclaration que vient de faire le Secrétaire général par intérim?

M. JOHNSON (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'ai écouté avec un grand intérêt les remarques faites par le Secrétaire général par intérim et j'approuve entièrement la suggestion qu'il a présentée et qui tend à reporter les dates mentionnées dans la résolution du 17 mai, afin de les faire concorder avec la nouvelle date de réunion de l'Assemblée générale et avec le règlement intérieur existant. Il est entendu, je pense, que toute demande reçue, pendant que le comité chargé d'examiner les demandes d'admission est en session, devra être examinée par lui et qu'elle sera traitée dans le rapport final du comité au Conseil, pourvu que la demande soit reçue suffisamment tôt pour que ce comité ait le temps d'en faire un examen approfondi.

S'il n'y a pas d'objection sur ce point, je suis d'accord pour que le comité soit créé à la date que l'on voudra fixer afin de se préparer à examiner les demandes dans un délai d'environ deux semaines avant la date à laquelle il soumettra son rapport au Conseil. Le comité aurait à commencer son travail effectif approximativement vers le 5 août mais il pourrait être constitué avant cette date.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): D'autres membres désirent-ils prendre la parole à ce sujet?

M. GROMYKO (Union soviétique) (*traduit du russe*): Je suis entièrement d'accord sur la proposition faite par le Secrétaire général par intérim. De plus, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que le comité n'a pas encore abordé l'examen des demandes d'admission.

A mon avis, il n'y a plus lieu de retarder à nouveau l'examen de ces demandes. Le comité peut et doit les examiner dans l'avenir le plus proche.

M. HASLUCK (Australie) (*traduit de l'anglais*): Notre délégation n'a pas d'objection à formuler contre la proposition qui vient d'être faite, mais le problème que le Conseil étudie actuellement soulève une question de forme que nous ne saurions négliger.

A mon avis, nous procédons, en fait, à la modification d'une résolution qui a été adoptée

to at a previous meeting. Now, although we are apparently all fully agreed that this alteration should be made, yet I think for the sake of the future working of this Council, that we should take a little care about the way in which we make it. In actual fact, we are proposing to make an alteration on a suggestion which has been raised without notice and without any previous warning. Although we have nothing in our own rules of procedure to cover this subject, I think it is customary in most deliberative bodies to require that any alteration of motions carried at a previous meeting should be done with a certain amount of formality and surrounded by a certain number of safeguards, such as due notice *et cetera*.

Although the substance in this case is not one that raises any vital issue, I still think we should pause to give a certain amount of care over the actual way in which we are carrying out this act, and following on what the representative of the Soviet Union said, I would suggest that it is sufficient for the present to give notice that the previous resolution of this Council will be amended by extending the time during which the committee is required to report. There is no need to delay the commencement of the work of this committee and no immediate urgency about amending the previous resolution. I think notice can be given at this meeting and a full amendment at a future one.

The PRESIDENT: Do any of the representatives wish to speak further on this point? If not, I was asking myself whether it would not be sufficient, inasmuch as the date for the General Assembly has been postponed by a given number of days, if we simply resort to modifying the dates mentioned in the resolution of 17 May in this sense; that all the dates in the resolution would also be put back as many days as the interval between the day on which the Assembly was originally to be convened and the day on which it actually will be convened.

I quite agree with the representative of Australia that as we carried a resolution on the subject on 17 May, we should modify that resolution with due formality, and I think it would be taken care of in the very simple manner I have outlined. I believe that would, at the same time, meet the point raised by both the representatives of the United States of America and the Soviet Union. There would be no formal objection to the committee organizing a meeting if it simply holds its meeting within the time limits which would automatically follow the change of dates I have just mentioned.

Is this suggestion agreeable to the Council? If so, then the resolution, in that sense, is adopted.

The meeting rose at 3.33 p.m.

au cours d'une séance antérieure. Or, bien que nous soyons, semble-t-il, tous parfaitement d'accord sur l'opportunité de cette modification, je pense que, dans l'intérêt du fonctionnement futur de ce Conseil, nous devrions prendre quelques précautions quant aux modalités de cette modification. En fait, nous envisageons de faire une modification à la suite d'une suggestion qui a été présentée sans que nous en ayons été prévenus à l'avance. Bien qu'aucune disposition de notre règlement intérieur ne traite de cette question, il est d'usage, dans la plupart des assemblées délibératives, d'exiger que toute modification à des décisions qui ont été prises lors d'une séance antérieure soit subordonnée à l'observation de certaines règles de forme et qu'elle soit entourée d'un certain nombre de garanties, telles que préavis, *et cætera*.

Bien que le fond de cette question ne soulève pas dans le cas présent, de problèmes d'une importance vitale, je n'en estime pas moins que nous devrions nous arrêter pour examiner avec une certaine attention la façon pratique dont nous allons accomplir l'acte en question. A la suite des déclarations du représentant de l'Union soviétique, je voudrais émettre l'avis qu'il suffirait, à l'heure actuelle, de déclarer que la résolution antérieure du Conseil sera modifiée par un recul de la date à laquelle le comité devra faire rapport. Il n'est pas besoin de retarder l'ouverture des travaux de ce comité et il n'y a pas urgence à amender la résolution antérieure. Je pense que l'avis peut être donné à la présente séance et l'amendement définitif pris à une séance prochaine.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Est-ce que d'autres représentants désirent faire des déclarations sur ce point? Étant donné que la date de l'Assemblée générale a été reculée d'un nombre donné de jours, je me demande s'il ne serait pas suffisant de modifier les dates mentionnées dans la résolution du 17 mai, en reculant toutes les dates de la résolution d'autant de jours qu'en compte l'intervalle entre la date à laquelle l'Assemblée devait primitivement se réunir, et la date à laquelle elle se réunira effectivement.

Je suis parfaitement d'accord avec le représentant de l'Australie lorsqu'il déclare que, étant donné que nous avons adopté une résolution à ce sujet le 17 mai, nous devrions modifier cette résolution en bonne et due forme, et je pense que ce résultat pourrait être atteint de la manière extrêmement simple que je viens d'indiquer. A mon avis, cette méthode tiendrait compte, en même temps, des observations formulées par le représentant des États-Unis d'Amérique et par celui de l'Union soviétique. Aucune disposition ne s'oppose à ce que le comité tienne une séance, pourvu que cette séance ait lieu entre les deux dates extrêmes qui sont automatiquement déterminées par le changement de dates que je viens d'indiquer.

Est-ce que les membres du Conseil sont d'accord sur cette suggestion? Dans l'affirmative, la résolution est adoptée.

La séance est levée à 15 h. 33.